

VILLE DE PONT A MARCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Pont à Marcq, régulièrement convoqué par convocation en date du deux octobre deux mil dix-sept, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel CAMBIER, Maire de Pont à Marcq.

La convocation a été affichée à la porte de la mairie le deux octobre deux mil dix-sept.

Présents : Daniel CAMBIER, Sylvain CLEMENT, Claude BLONDEAU, Marie Paule RAUX, Francis DUCATILLON, Audrey DEMAIN, Jean WOITRAIN, Renée FADLA, Éric LAURENT, Fernand CLAISSE, Germain DANCOISNE, Laurence DATH, Michel CROHEN, Pascale DEFFRENNES, Laurent LACHAIER, Jean Claude LEYNAERT, Christian VANDENBROUCKE, Marie Gaëtane DANION, Janine DUPUIS arrivée à 19 H 40, Jean Marie PERILLIAT.

Absents avec procuration : Anne Marie LOYEZ-DYRDA a donné procuration à Sylvain CLEMENT, Albertina MEIRE a donné procuration à Jean Claude LEYNAERT, Philippe MATTON a donné procuration à Jean WOITRAIN, Janine DUPUIS, arrivée à 19 H 40, n'a pas pris part au vote des points 1 – 2 et 3.

Soit 19 présents, 3 absents avec procuration jusqu'au point 4, 20 présents et 3 absents avec procuration à partir du point 4.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Audrey DEMAIN.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

13) Révision de la tarification de l'espace culturel Jean Claude Casadesus

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'espace culturel Jean Claude Casadesus est ouvert à la location depuis le 1^{er} janvier 2016. Au vu de ces deux années écoulées, il est nécessaire de revoir la tarification de l'espace culturel. Les modifications apportées ne concernent que les locations faites par les personnes extérieures à la commune et les Sociétés.

Il propose aux membres présents le tableau joint à cette délibération, il précise que la tarification de la salle Denis Cordonnier et de la Salle des Fêtes est inchangée.

Les membres du conseil municipal, après débat, adoptent, à l'unanimité le tableau des locations de salles qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Pont à Marcq, le 13 octobre 2017,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,

Daniel CAMBIER



LOCATION DES SALLES A PONT A MARCQ AU 1er janvier 2018

NOMS SALLES	ADRESSES	Description	TARIFS						CAUTION	CAPACITE ASSIS
			EXTERIEUR ou SOCIETE	DUREE	RESIDENT	DUREE	Association locale			
Salle Denis Cordonnier	rue du Maréchal Leclerc	salle complète			150 €	WE*	150 €	WE*	300 €	60 personnes
			250 €	JOUR	100 €	JOUR	100 €	JOUR		
Salle des Fêtes	rue Germain Delhaye	salle avec cuisine et vaisselle	500 €	WE*	300 €	WE*	150 €	WE*	300 €	120 personnes
			400 €	JOUR	250 €	JOUR	100 €	JOUR		
Espace culturel J C CASADESUS	rue Germain Delhaye	1/2 salle sans gradins y compris vaisselle	700 €	WE*	400 €	WE*	200 €	WE*	1 000 €	100 personnes
			600 €	JOUR	300 €	JOUR	150 €	JOUR		
Espace culturel J C CASADESUS	rue Germain Delhaye	1/2 salle avec gradins	900 €	WE*	500 €	WE*	350 €	WE*	1 000 €	200 personnes
			850 €	JOUR	400 €	JOUR	250 €	JOUR		
Espace culturel J C CASADESUS	rue Germain Delhaye	salle complète sans gradins y compris vaisselle	1 400€ été 1 500€ hiver	WE*	800€été 900€hiver	WE*	500€été 600€hiver	WE*	1 000 €	300 personnes
			1 300€ été 1 400€ hiver	JOUR	700€été 800€hiver	JOUR	350€été 450€hiver	JOUR		

* WE = week end